

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2023/2024

Relative au projet Seniors Soyez Sport

Entre

**L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP] Somme,
située 70 Rue du Champ l'Enguillon 80470 SAINT SAUVEUR, représentée par son
Directeur monsieur Lecossois Stéphane, d'autre part**

Et

La Commune de Boves représentée par Madame Le Maire,

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la commune de Boves et l'UFOLEP et s'inscrit dans le cadre du projet Seniors Soyez Sport.

Ce projet a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans d'accéder à la pratique sportive et/ou physique dans un souci d'accessibilité pour le plus grand nombre afin de contribuer durablement au bien être de ces publics.

Il s'agit pour l'association, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique [UFOLEP] de la Somme, de :

- Réaliser des temps de pratiques sportives et/ou physiques hebdomadaires de septembre 2023 à juin 2024, pour les personnes âgées de plus de 60 ans au profit de 15 à 20 personnes.
- Elaborer et mettre en place un réseau de partenaires s'inscrivant dans cette démarche de mise en place de créneaux d'activités physiques et/ou sportives pour les personnes âgées de plus de 60 ans et informer ces publics des actions qui leurs sont destinées.
- S'engager à respecter le matériel et la propreté des lieux,
- Il n'y aura pas de chauffage dans la salle

Pour sa part, la Commune, s'engage, à mettre à disposition un local approprié.

- La commune de Boves s'engage à mettre à disposition de l'Ufolep Somme et ce à titre gracieux, Gymnase Gervais Lepretre
Ces actions se dérouleront le lundi entre 14h00 à 16h00 et seront encadrées par un éducateur sportif diplômé.
- La commune s'engage, à soutenir financièrement la réalisation de cette action à hauteur de 600,00€.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la signature.

Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant total de la subvention s'établit à la somme de 600 euros (six cent euros).

La subvention sera versée sur le compte du Crédit Agricole d'Amiens:

IBAN – ATTENTION NOUVEAU RIB

FR76 1627 5000 1108 0007 4955 213

Article 4 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celles-ci pourront être résiliées de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Saint Sauveur, le 05/10/2023
En deux exemplaires,

Madame Le Maire de la commune
de Boves


Maryse VANDEPITTE
Madame Le Maire
Maryse Vandepitte

Stéphane Lecossois
Directeur de l'UFOLEP

Stéphane Lecossois
UFOLEP Somme
70, rue du Champ Fenouillon
80470 Saint-Sauveur
Tél : 03 22 52 49 16
www.cd.ufolep.org/somme